



icccrc
IMMIGRATION CONSULTANTS OF
CANADA REGULATORY COUNCIL
crcic
CONSEIL DE RÉGLEMENTATION DES
CONSULTANTS EN IMMIGRATION DU CANADA



2016 – 1^{er} numéro

DANS CE NUMÉRO

Vision et résultats, éléments clés pour le président
Nouveau programme des ambassadeurs
Message du président et chef de la direction
Rôle d'un organisme de réglementation
Les « chasseurs de fantômes » appellent le CRCIC
Ron McKay, nouveau président du CA
Information relative aux commissaires aux affidavits
Soyez actif!
Nouveau sur le site Web
Mois de la prévention de la fraude
Rappels aux membres

DATES À VENIR

15 février Jour de la Famille en Ontario
Les bureaux de Burlington et Markham seront fermés

1^{er} au 31 mars Mois de la prévention de la fraude

3 au 5 mars Congrès national Metropolis à Toronto
Forum annuel sur l'immigration et l'établissement
www.metropolisconference.ca/fr

1^{er} avril Paiement de la cotisation trimestrielle

29 avril Date limite pour suivre le cours Développement de la relation CRIC-client

Vision et résultats, des éléments clés pour le président



Le 1^{er} janvier, Christopher Barry a endossé le rôle de président et chef de la direction intérimaire au CRCIC à la suite de la décision de Bob Brack de quitter ses fonctions et de demeurer au service de l'organisme de réglementation à titre de conseiller principal, Relations gouvernementales.

Possédant plus de vingt années d'expérience en transformation opérationnelle à titre de membre d'équipes de la haute direction d'organismes sans but lucratif et de sociétés par actions, Christopher Barry a réussi à renforcer et améliorer la gestion

des opérations, l'offre de service et de produit et les relations d'affaires stratégiques pour parvenir à des résultats positifs. Il est un PDG chevronné qui a un sens aigu de la stabilité financière, l'excellence réglementaire et l'amélioration du service aux membres.

« Nous sommes heureux d'accueillir M. Barry », a annoncé le président du conseil d'administration, Ron McKay. « Sa vaste expérience en affaires et dans les organisations sans but lucratif sera d'une grande valeur pour le conseil d'administration, le personnel

et les membres alors que nous nous apprêtons à entamer une nouvelle phase dans notre mandat de protection du public. C'est une période passionnante. »

Ancien capitaine dans les Forces armées canadiennes, Christopher possède une maîtrise ès arts en commerce international de la School of Advanced International Studies de la Johns Hopkins University à Washington, D.C. Il parle couramment anglais, français et mandarin.

Nouveau programme des ambassadeurs – un outil pour accroître la présence du CRCIC dans les communautés canadiennes

En janvier, le CRCIC a lancé une initiative pour accroître la présence et la participation de l'organisme de réglementation dans les communautés au Canada. Le programme des ambassadeurs permettra aux employés et aux membres du conseil d'administration de promouvoir, à titre de conférenciers, le CRCIC et son mandat dans des organisations communautaires, associations nationales et culturelles, clubs, chambres de commerce, etc.

« C'est vraiment intéressant », a déclaré le directeur des communications, Daniel

Roukema. « Munie de présentations personnalisées et de vidéos du CRCIC, notre équipe d'ambassadeurs établira un réseau d'amis et de partenaires qui se joindront à nous pour faire passer le mot que toute personne fournissant des conseils en immigration canadienne moyennant des frais ou une autre forme de rétribution doit être un représentant autorisé. »

Nous encourageons le public et les membres à informer le CRCIC d'événements à venir à communications@iccc-crcic.ca.



Message du président et chef de la direction

À mes collègues,

Les occasions sont rares pour l'homme d'affaires que je suis de diriger une organisation aussi intéressante que le CRCIC. Dans le rôle de président et chef de la direction intérimaire que je remplis depuis seulement quelques semaines, ce que j'ai pu constater m'a vraiment impressionné et enthousiasmé pour ce qui est de notre avenir.

Nous possédons un énorme potentiel et nous sommes soutenus par des gens extraordinaires, que ce soit le conseil d'administration ou les professionnels de l'organisme. Nous sommes certainement prêts à entamer le « prochain chapitre » remarquable de l'histoire de l'organisme de réglementation.

Depuis le 4 janvier, on m'a mainte fois demandé : « Quelles sont vos priorités maintenant que vous êtes au Conseil? »

Le fait est que le CRCIC est une organisation qui opère dans un environnement très dynamique. En 2014, et cette année, l'immigration est devenue une des questions les plus importantes au Canada et dans le monde. Des facteurs économiques, réglementaires et opérationnels influent sur nous et nous tiraillent constamment. Afin de réussir son mandat, le CRCIC aura besoin de s'ajuster et de s'adapter à ces facteurs externes.

Trois sphères en particulier font l'objet de mon attention :

Premièrement, il nous faut remplir notre rôle d'organisme de réglementation de la profession et de protection du grand public. Une communication accrue jouera une part importante dans cet effort.

Deuxièmement, il nous faut nous engager à faire preuve d'excellence pour ce qui est des opérations

et des services auprès des membres et du public. Nous devons être efficaces (en améliorant constamment nos services auprès des parties prenantes) et efficaces en nous assurant que nos opérations sont aussi rentables que possible.

Troisièmement, il nous faut innover au fur et à mesure que notre situation financière s'améliore. Nous devons déterminer comment travailler ensemble pour tirer profit de notre expertise et appliquer nos connaissances dans la formation et d'autres services pour le plus grand plaisir de nos membres et d'autres parties prenantes.

Je suis impatient de travailler aux côtés de chacun de vous pour atteindre ces objectifs et pour qu'ensemble nous franchissions une nouvelle étape.

Merci de votre soutien.

Christopher

Rôle d'un organisme de réglementation

Les organismes de réglementation sont des ministères gouvernementaux ou des organisations désignées par le gouvernement pour surveiller certaines professions dans le but de **protéger le public**. Au Canada, il existe des centaines d'organismes de réglementation – nationaux, provinciaux et territoriaux – qui surveillent les pratiques de professeurs, de docteurs, d'avocats, de dentistes et d'ingénieurs parmi d'autres professionnels.

En 2011, le CRCIC a été désigné par Citoyenneté et Immigration Canada pour réglementer les consultants en immigration. En 2014, son mandat a été élargi pour y inclure les consultants en citoyenneté et, en 2015, les conseillers d'étudiants étrangers.

Les consultants en immigration et en citoyenneté sont des consultants réglementés en immigration canadienne (CRIC) et les conseillers d'étudiants étrangers sont des conseillers réglementés en immigration pour étudiants étrangers (CRIEE).

Le CRCIC protège les consommateurs contre les conseils ou la représentation non éthique ou inadéquate en s'assurant que les CRIC et les CRIEE possèdent la formation requise, au départ et tout au long de leur pratique. Lorsqu'une plainte est déposée contre un professionnel qu'il réglemente, le CRCIC enclenche un processus d'enquête qui peut

aboutir à une sanction disciplinaire, la révocation ou un rejet.

Le CRCIC est l'organisme de réglementation national désigné par le gouvernement du Canada pour protéger les consommateurs de services en immigration et citoyenneté canadienne fournis par les consultants en immigration (CRIC) et les conseillers réglementés en immigration pour étudiants étrangers (CRIEE).

La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) et la *Loi sur la citoyenneté* exigent que toute personne qui fournit des conseils ou des services de représentation en matière d'immigration ou de citoyenneté canadienne moyennant des frais ou toute autre forme de rétribution soit membre en règle du CRCIC. Sont exemptés de cette exigence les membres en règle d'un barreau provincial ou territorial ou de la Chambre des notaires du Québec.

Alors que le mandat du CRCIC est de protéger le public, la raison d'être de l'Association canadienne des Conseillers professionnels en Immigration (ACCPI) est de faire avancer, connecter, protéger et développer la profession dans l'intérêt supérieur de ses membres.

Les « chasseurs de fantômes » appellent le CRCIC

Dans le but d'appliquer la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) intensifie ses communications avec le CRCIC dans le cadre de ses enquêtes sur les représentants non autorisés.

Au cours du mois dernier, les enquêteurs de l'ASFC de tout le Canada ont accru leurs communications avec le CRCIC pour mener des vérifications auprès du bureau du registraire sur l'adhésion et le statut des personnes faisant l'objet d'une enquête. L'information fournie sert de preuve à l'organisme d'exécution en matière de violations de la LIPR.

L'article 91 de la LIPR stipule que quiconque fournit des conseils en immigration ou représente une personne sur des questions d'immigration moyennant des frais ou une autre forme de rétribution doit être un avocat en règle d'un barreau, un membre en règle de la Chambre des notaires du Québec ou un membre en règle d'un organisme désigné par le ministre (CRCIC).



Ron McKay, nouveau président du conseil d'administration du CRCIC



Le Conseil souhaite la bienvenue à Ron McKay qui est devenu président du conseil d'administration à la suite de l'assemblée générale annuelle 2015 du CRCIC. Ron a été agent d'immigration durant dix ans à l'ambassade canadienne de Tokyo, au Japon.

Consultant en immigration depuis 16 ans, Ron a servi sa profession, notamment en étant président de l'ACPI. Depuis la création du CRCIC, il a également été actif en siégeant aux comités de la pratique professionnelle et de l'éducation et de la gouvernance et des mises en candidature à titre de vice-président ainsi qu'au sous-comité des relations externes et des communications à titre de président.

Information relative aux commissaires aux affidavits

Le CRCIC a récemment écrit, au nom des membres, aux bureaux des nominations judiciaires de tous les procureurs généraux des provinces et territoires pour les informer que les CRIC peuvent maintenant offrir des services en vertu de la LIPR et de la *Loi sur la citoyenneté*.

Certaines provinces octroient des nominations générales à des non-juristes à titre de commissaires aux affidavits/à l'assermentation; aucun changement n'est donc requis pour les certificats de nomination individuels.

Dans le cas de l'Ontario, cependant, les nominations à des non-juristes sont très spécifiques en matière d'autorité et de limites. Si vous êtes commissaire en Ontario et souhaitez produire des affidavits sur des questions de citoyenneté, veuillez écrire au bureau des nominations judiciaires pour demander une modification de votre nomination. L'approbation reçue, il vous faudra acheter un nouveau tampon. Les commissaires CRIC dont la nomination expirera dans moins d'un an seront facturés des droits de renouvellement de nomination (renomination) de 75 \$ pour le changement, tandis que les commissaires dont la nomination expirera dans plus d'un an seront facturés des droits de 17 \$ pour le remplacement de leur certificat. Veuillez vous reporter aux procédures de demande de changement et au barème des droits dans le guide du bureau des nominations judiciaires « Commissaire aux affidavits – Comment renouveler ou changer une nomination » à <http://bit.ly/1JTy7UH>. Les commissaires CRIC, qui ne demandent pas de changement maintenant, verront leur nomination automatiquement modifiée pour inclure les questions relatives à la *Loi sur la citoyenneté* lorsqu'ils feront une demande de renouvellement au moment de l'expiration de leur nomination; ils seront facturés des droits de renouvellement de 75 \$. À l'avenir, toutes les nominations octroyées en Ontario aux CRIC qui en font la demande pour la première fois seront valides pour les questions relatives à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et la *Loi sur la citoyenneté*.

Pour toute question, communiquez avec le bureau des nominations judiciaires au 416-326-4064 ou à appointments@ontario.ca.

Soyez actif!

Nous avons besoin de bénévoles dans les **comités permanents** suivants du CRCIC :

Comité de la gouvernance et des mises en candidature (CGMC)

Formulation de recommandations au conseil d'administration pour ce qui est de la gouvernance, des candidatures aux comités et des questions relatives à l'efficacité organisationnelle.

Comité de la pratique professionnelle et de l'éducation (CPPE)

Formulation de recommandations et orientation du développement, de la mise en œuvre et du contrôle efficace de la formation continue et de la formation en pratique professionnelle et émission aussi d'avis au conseil d'administration sur toutes les questions relatives au perfectionnement professionnel des CRIC.

Comité des finances et de la vérification (CFV)

Supervision de la gestion financière et du risque du CRCIC.

Comité des inscriptions et des adhésions (CIA)

Formulation de recommandations au conseil d'administration sur les exigences d'admission des personnes souhaitant faire partie de la profession ainsi que sur d'autres règlements relatifs aux inscriptions.

Comité des relations externes et des communications (CREC)

Supervision des relations externes et des communications internes et externes.

Comité des ressources humaines et de la rémunération (CRHR)

Appui au conseil d'administration pour qu'il puisse assumer ses responsabilités en matière de surveillance des ressources humaines et de la rémunération.

Si vous souhaitez devenir bénévole, veuillez cliquer [ici](#) pour remplir la trousse des bénévoles.

Nous cherchons également des bénévoles pour deux **groupes de travail** nouvellement formés :

Spécialisation professionnelle

Étude sur les possibilités et la viabilité de créer des spécialisations dans la profession de CRIC.

Stage

Étude sur les possibilités et la viabilité d'exiger des étudiants consultants en immigration l'acquisition d'expérience de travail avant de devenir CRIC.

Si vous souhaitez participer à un groupe de travail à titre de bénévole, veuillez cliquer [ici](#) pour remplir la trousse des bénévoles.

Développement d'un nouvel outil facilitant la recherche d'événements de FPC

Le CRCIC a lancé un outil de recherche d'événements de FPC amélioré au début de janvier. Les membres peuvent maintenant trouver les événements à venir et passés en effectuant une recherche par date, nom du fournisseur, format de l'événement, nombre d'heures accordées et langue d'enseignement.

Pour trouver un événement de FPC, visitez www.icrc-crcic.ca.

- Cliquez sur « Section CRIC/CRIEE »
- Sélectionnez « CRIC », puis « Formation professionnelle continue »
- Cliquez sur le bouton « Recherche d'événements de FPC »

Recherche d'événements de FPC



Les événements suivants ont été approuvés par le CRCIC pour le crédit d'heures de FPC. Les CRIC participant à ces événements reçoivent un crédit d'heures de FPC une fois qu'ils soumettent le *Formulaire de rapport de la FPC* et les documents à l'appui. Pour satisfaire à l'exigence annuelle, un CRIC doit accumuler 16 heures de FPC.

Le CRCIC se réserve le droit de changer le nombre d'heures de FPC accordées.

Le CRCIC n'est pas responsable des événements affichés sur le site Web de tierces parties, y compris mais sans s'y limiter, en ce qui concerne la participation, les politiques d'annulation et de défection et les coûts.

Recherche avancée

Mot(s) clé(s)

Fournisseur

Format d'apprentissage

Heures de FPC

Langue

Date Au

Heure

Voir événements Tous À venir Passés

Vidéos pour la protection du consommateur

Le CRCIC a affiché sur son site Web des vidéos informant le public sur la loi en matière d'immigration canadienne et le mandat du CRCIC. Cliquez sur les images pour les visionner.

Le CRCIC encourage le partage de ces vidéos sur les médias sociaux et les sites Web d'entreprises de membres.



[Anglais](#)



[Français](#)



[Mandarin](#)



[Pendjabi](#)

Liens d'intérêt

- [Règlement administratif du CRCIC](#)
- [Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés](#) (LIPR)
- [Loi sur la citoyenneté](#)

Le CRCIC se joint au Forum sur la prévention de la fraude du Bureau de la concurrence

Le Bureau de la concurrence du Canada a accueilli le CRCIC au sein de son Forum sur la prévention de la fraude, reconnaissant ainsi le succès des deux campagnes du Mois de la prévention de la fraude menées par l'organisme de réglementation en mars 2014 et 2015.

Le Bureau de la concurrence est un organisme d'application de la loi indépendant qui veille à ce que les entreprises et les consommateurs canadiens prospèrent dans un marché concurrentiel et innovateur. Cela fait plus de dix ans qu'il mène en mars une campagne du Mois de la prévention de la fraude; l'initiative compte maintenant plus de 125 partenaires issus du gouvernement, d'organisations privées et sans but lucratif. La participation du CRCIC au Forum permettra de sensibiliser davantage à la fraude à l'immigration.

En 2014, dans le cadre de sa première campagne du Mois de la prévention de la fraude, le CRCIC s'est associé avec Citoyenneté et Immigration Canada pour diffuser une vidéo, [Ne soyez pas victime d'un numéro de disparition](#), un avertissement destiné au public sur les risques d'avoir recours à des représentants en immigration non autorisés. En 2015, le Conseil a lancé des vidéos en [français](#), en [anglais](#), en [pendjabi](#) et en [mandarin](#) pour mieux informer le public sur la loi en matière d'immigration canadienne et le rôle du CRCIC.

Le CRCIC annoncera au cours des prochaines semaines sa stratégie visant le Mois de la prévention de la fraude 2016. Le CRCIC a également créé des affiches sur la prévention de la fraude; elles peuvent être [téléchargées](#) à partir du site Web.



Rappels aux membres

VEUILLEZ UTILISER LA DÉSIGNATION « CRIC » DE MANIÈRE APPROPRIÉE

Le Conseil a remarqué que certains membres utilisent des titres autres que celui de *consultant réglementé en immigration canadienne*, notamment ils emploient les termes de *consultant certifié*, *accrédité*, *agrégé*, *autorisé* ou *conseiller en immigration*.

Afin d'éviter toute confusion pour le consommateur et de protéger la profession, nous vous demandons de n'utiliser que le titre officiel « consultant réglementé en immigration canadienne » et la désignation professionnelle « CRIC » sur vos sites Web, cartes professionnelles, correspondances de courriel et toute documentation marketing.

Étant donné que le terme CRIC est une désignation professionnelle, nous encourageons tous les membres à ajouter ces initiales honorifiques à la suite de leur nom. Par exemple, **Marie Unetelle, CRIC**.

NE PUBLIER NI CARTES D'IDENTITÉ NI CERTIFICATS DU CRCIC EN LIGNE

Il est strictement interdit d'afficher des copies des certificats d'adhésion et des cartes d'identité du CRCIC en ligne.

Le CRCIC a noté une augmentation du nombre d'utilisations abusives des certificats et des cartes d'identité et souhaite rappeler à ses membres de rester vigilants à l'égard de la fraude. Veuillez vous assurer de les enlever immédiatement.

RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE ERREURS ET OMISSIONS (E ET O)

Nous souhaitons rappeler aux CRIC qu'ils doivent renouveler leur assurance annuelle E et O pour 2016. Détenir une assurance valide est une exigence que tous les membres du CRCIC doivent remplir.

La date de remise des rapports de FPC est échu!

Les rapports de FPC de 2015 à soumettre par les CRIC auraient dû être reçus au CRCIC au 31 janvier. Notre équipe met à jour présentement tous les comptes des membres, et les rapports n'ayant pas encore été soumis doivent être envoyés par la poste au CRCIC aussi vite que possible. Des pénalités s'appliqueront pour les rapports reçus après le 31 janvier.

Pour renseignements supplémentaires, écrire à info@iccr-crcic.ca.

Restez en contact



5500 North Service Rd., bureau 1002 | Burlington | ON | L7L 6W6
Tél. : 1-877-836-7543 Fax : 1-877-315-9868
www.iccr-crcic.ca | info@iccr-crcic.ca

